



Ne laissez pas
une personne être
har(seule)ée*

Victime, témoin : comment agir ?

* Harcelée

A young man with short dark hair, wearing a black leather jacket over a grey and white patterned hoodie, is looking out of a train window. He is holding onto a vertical metal pole. The background shows the interior of a train with overhead handrails and windows. The text is overlaid on the right side of the image.

Vous êtes
témoign?

COMMENT AGIR



FAITES DIVERSION sans vous mettre en danger

- Adressez-vous à la victime en lui donnant un prétexte pour s'éloigner du harceleur
« Madame, vous avez fait tomber quelque chose, venez me voir. »
- Faites mine de connaître la victime
« Hey Caroline, ça fait longtemps qu'on s'est pas vu ! »
- Parlez fort et interpellez le conducteur ou les autres voyageurs
« Attention frotteur dans la rame ! Quelqu'un peut appeler la Police ? »
- Adressez-vous au harceleur sur un prétexte anodin (heure, destination...) pour interrompre l'acte de harcèlement
« Vous avez l'heure, s'il vous plaît ? »
- Interpellez le harceleur
« Vous êtes filmé par la vidéosurveillance, Monsieur ! »
- Gênez discrètement la progression de l'agresseur (avec votre sac...)



ALERTEZ au plus tôt

- Signalez l'acte au conducteur, à un agent de quai ou en Boutique
- Appelez la Police ou Gendarmerie au **17**

Les bonnes pratiques pour donner l'alerte :

- S'identifier et donner la date, l'heure et le lieu de l'agression (n° de ligne, nom d'arrêt)
- Décrire les faits (propos sexistes, injures et menaces, actes déplacés, agression sexuelle, ...)
- Donner le signalement de l'agresseur (type, âge, corpulence, vêtements, signes distinctifs)
- Conserver les traces et objets de l'agresseur (crachats, mégots, ...)
- Mettre tout élément de preuve (photos, vidéos...) à disposition de la victime et de la Police (attention à ne rien diffuser sur les réseaux sociaux)



RASSUREZ la victime

- Dialoguez avec la personne harcelée pour s'assurer qu'elle va bien
- Déculpabilisez la victime
« Vous n'y êtes pour rien. »
- Proposez votre soutien
« Venez vous asseoir près de moi. »
- Proposez votre témoignage et encouragez la victime à porter plainte ou à faire un signalement sur www.service-public.fr/cmi
Plateforme en lien direct avec la Police ou la Gendarmerie (sous forme de tchat) pour une prise en charge 24h/24 7j/7



Vous êtes
victime ?

COMMENT AGIR



SIGNIFIEZ votre refus et DÉGAGEZ-VOUS de la situation

Vous n'êtes pas coupable.

Aucune tenue, aucune attitude ne justifie le harcèlement.

- Adressez-vous à un témoin sur un prétexte anodin pour vous éloigner de l'agresseur
« Monsieur, vous avez fait tomber quelque chose, je vous le rapporte »
- Faites mine de connaître un témoin
« Hey Caroline, ça fait longtemps qu'on s'est pas vu ! »
- Interpellez le harceleur
« Vous êtes filmé par la vidéosurveillance, Monsieur ! »
- Parlez fort et interpellez le conducteur ou les autres voyageurs
« Monsieur, qu'est-ce-que vous faites ?! Arrêtez tout de suite ! »
- Gênez les actes de l'agresseur
Positionner son sac de telle sorte à gêner les mouvements du harceleur



ALERTEZ les témoins et les agents de transport

- Ne restez pas seule, impliquez les témoins pour vous faire aider
- Alertez le conducteur, un agent de quai ou un agent des Boutiques
- Appelez la Police ou Gendarmerie au **17**
ou faites un signalement sur www.service-public.fr/cmi
Plateforme en lien direct avec la Police ou la Gendarmerie (sous forme de tchat)
pour une prise en charge 24h/24 7j/7

Les bons réflexes :

- Mémoriser les signes distinctifs de l'agresseur (type, âge, corpulence, vêtements, signes distinctifs)
- Conserver les traces et objets de l'agresseur (crachats, mégots, ...)
- Prendre les coordonnées des témoins qui pourront appuyer votre dépôt de plainte



PORTEZ PLAINTE

Sans dépôt de plainte
auprès de la Police
ou la Gendarmerie

=

Pas d'enquête

=

Pas de sanction
pour l'agresseur

La main courante n'est pas une plainte, elle ne déclenche pas de procédure d'enquête et constitue une simple déclaration des faits.

Vous pouvez déposer plainte dans n'importe quel commissariat de police ou brigade de gendarmerie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un-e mineur-e peut porter plainte seul-e.

Les services de transport n'ont pas autorité de police mais travaillent au quotidien, en étroite partenariat avec les forces de sécurité, pour améliorer la sécurité sur les réseaux de transport.

CE QUE PRÉVOIT LA LOI

Comportements sanctionnés	Sanctions encourues	
Commentaires sur le physique / Sifflements Propos sexistes / Suivre une personne qui ne répond pas ou exprime un refus	Stage de civisme	De 90 € à 750 € d'amendes Jusqu'à 3 000 € en cas de récidive ou circonstances aggravantes
Prendre des photos ou filmer sous les jupes des femmes (upskirting)	1 an de prison	15 000 € d'amendes
Injures ou menaces	1 an de prison	45 000 € d'amendes
Exhibition / Masturbation en public	1 an de prison	15 000 € d'amendes
Harcèlement sexuel / Exposition à des images pornographiques / Avances sexuelles / Gestes obscènes	2 ans de prison	30 000 € d'amendes
Baisers forcés / Mains aux fesses / Frottement Agressions sexuelles	5 ans de prison	75 000 € d'amendes
Viol	15 ans de prison	-